

***Pour amplifier l'essor du vélo en France,  
mettons en œuvre les dispositions de la Loi Transition énergétique !***

Lors d'une conférence de presse ce jour, mardi 3 novembre, les co-présidents du Club des parlementaires pour le vélo et le président du Club des villes et territoires cyclables ont dénoncé la tentative d'abrogation de l'article 39 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte dans le cadre du Projet de loi de Finances pour 2016. Les parlementaires vélo de toutes tendances politiques déposent cette semaine le même amendement pour annuler cette suppression qui figure à l'article 47 du PLF 2016.

Suite à l'action des parlementaires vélo, la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte dispose dans son article 39 que les entreprises qui mettent à disposition de leurs salariés une flotte de vélos bénéficient d'une réduction d'impôt sur les sociétés, à hauteur de 25% du prix d'achat de la flotte de vélos conformément à l'article 220 *undecies* A du Code général des impôts. Cette mesure entre en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

*« Il est incompréhensible qu'une mesure qui amplifie l'essor du vélo dans notre pays et notamment son usage pour les déplacements domicile-travail, grâce au soutien indispensable des employeurs mettant en place de vraies solutions vélo, soit dans le collimateur du Gouvernement alors même qu'elle vient d'être votée au Parlement »* a déclaré Denis BAUPIN, co-président du Club des parlementaires pour le vélo, vice-président de l'Assemblée nationale, député de Paris. Avec ses collègues Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine et Philippe GOUJON, député de Paris, les co-présidents du Club des parlementaires pour le vélo ont insisté sur l'impact économique de cette mesure, source d'économies pour la sécurité sociale, créatrice d'emplois et bonne pour la qualité de l'air qu' *« il est indispensable de maintenir dans notre droit, car elle est complémentaire de l'indemnité kilométrique vélo et participe d'une même démarche visant à encourager les changements de comportements de mobilité »*.

Ils ont souligné que l'augmentation des ventes de vélos auprès des entreprises aura un impact évident sur les recettes de TVA pour l'Etat. *« L'acquisition de flottes vélo par les entreprises aura un impact fort sur les ventes de vélos et sur leur montée en gamme, donc sur leur sécurité »* a rappelé Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables, vice-président de la Région Ile-de-France. *« La production de vélos et d'équipements en France représente aujourd'hui 10 000 emplois et le développement de l'usage a un impact évident sur la création de nouveaux emplois dans ce domaine comme dans celui de la distribution, de l'entretien et de la réparation, et dans la création de services avec de jeunes sociétés qui accompagnent les entreprises pour la gestion de ces flottes vélo. Il faut impérativement accompagner cette dynamique ! »*

Cette aide fiscale est un puissant levier pour accroître l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail comme le montrent le succès de dispositions analogues chez nos voisins européens et le retour d'expérience du programme *Cycle to work* en Grande-Bretagne depuis plus de dix ans, qui concerne 33 700 entreprises et a permis de mettre 82 000 vélos à disposition des employés, dont 78% des utilisateurs appartiennent aux classes sociales les plus modestes, et d'économiser 112 000 tonnes de CO2. Alors que cette mesure vient tout juste d'entrer en vigueur avec la loi de transition énergétique, il est erroné de la part du Gouvernement de l'inscrire dans la partie intitulée : *« suppression de dispositions fiscales inefficaces »*, du projet de loi de finances 2016, alors qu'elle n'a pas eu le temps de produire un effet et encore moins d'être évaluée !

**Le Club des villes et territoires cyclables**, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien – mode de transport à part entière, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il est présidé par Pierre SERNE, vice-président de la Région Ile-de-France.

**Le Club des parlementaires pour le vélo**, créé le 5 juillet 2012 à l'initiative du Club des villes et territoires cyclables, réunit des députés et sénateurs de toutes tendances politiques. Son objectif : promouvoir l'utilisation du vélo comme mode de transport à part entière et dans toutes ses composantes – utilitaire, loisirs, tourisme, sport – en lui accordant un statut particulier dans les textes et projets législatifs. Il est co-présidé par Alexis BACHELAY, député des Hauts-de-Seine, Denis BAUPIN, député de Paris, vice-président de l'Assemblée nationale, ancien président du Club des villes et territoires cyclables, Philippe GOJON, député de Paris, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Communication Médias : Claude Lisbonis / CLC**  
T. +33 01 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – [clc@claudelisbonis.com](mailto:clc@claudelisbonis.com)

**[www.villescyclables.org](http://www.villescyclables.org)**